

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 17 avril 2019 à Ginasservis**

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Paul CORBIER : Saint Julien du Verdon ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Jean BACCI et Eliane BARREILLE : Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Bernard MAGNAN : Valensole ;

Ont donné pouvoir : Charles Antoine MORDELET à Jacques ESPITALIER ; Danièle URQUIZAR à Paul CORBIER ; Antoine FAURE à Hervé PHILIBERT ; Magali STURMA CHAUVEAU à Michèle BIZOT GASTALDI ; Eliane BARREILLE à Jean BACCI (le matin) ; Jean-François FERRACHAT à Bernard CLAP

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2019 à Puimoisson

2. Avis sur le PLU de Gréoux les Bains

Le Conseil municipal de Gréoux-les-Bains a prescrit la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 21/03/2016. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents. Le projet de PLU de Gréoux a été arrêté par délibération du Conseil municipal du 22/01/2019 et a été réceptionné par le Parc le 31/01/2019. Le Bureau du Parc est donc sollicité pour rendre un avis sur le projet de PLU révisé de Gréoux-les-bains d'ici le 30/04/2019. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc.

A l'issue de la présentation et suite aux débats et échanges avec les représentants de la commune de Gréoux les bains, les membres du Bureau émettent **un avis favorable à l'unanimité avec réserves.**

Avis complet disponible sur demande

3. Définition des modalités de conduite de la révision de la Charte du Parc

Les travaux préparatoires de la révision de la Charte sont lancés comme définis dans la délibération du Conseil syndical du 30 janvier dernier. Les membres du Bureau débattent sur les objectifs et les attentes des élus du Parc relatifs à la participation du public au processus de révision afin de clarifier les niveaux d'association, les principes souhaités par les élus et les conditions de déroulement de la concertation qui en découlent. A l'unanimité ils valident le schéma de concertation qui sera soumis au Comité syndical du 12 juin et approuvent les conventions de partenariat proposées par le Conseil régional pour valider la répartition des rôles et les moyens mobilisés.

4. Convention de mise à disposition du matériel de visioconférence

Dans le cadre de la mise en œuvre des ateliers de la Charte entre avril et juillet 2019, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature d'une convention de mise à disposition temporaire de matériel de visioconférence au profit de l'association Diapason ainsi que la signature d'un avenant tripartite temporaire (incluant la commune de Castellane afin d'installer dans la salle du conseil sans coût pour la commune en dehors de la fourniture d'un accès Internet.

5. Validation du bilan 2018 et de la programmation 2019 de la convention entre le Parc et la Société du Canal de Provence

A l'issue de la présentation du bilan 2018 et programmation 2019, les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le bilan 2018 :
- 350 000€ dépensés à l'euro près sur 5 stations d'épuration : solde de la STEP d'Allemagne en Provence pour la DLVA, solde de la STEP de Moustiers-Sainte-Marie, STEP de Castellane (principale), STEP Castellane (ZA), STEP d'Allos
- 30 jours d'expertise utilisés sur l'étude de développement agricole de la vallée du Colostre
- ✓ valident l'inscription de 5 nouveaux projets : 2 stations d'épuration à Peyroules (La Foux, la Bâtie), 1 station d'épuration à Ginasservis, 2 stations d'épuration à la Verdière (La Mourotte, village)
- ✓ valident le programme de répartition des financements prévu pour 2019 (susceptible d'être modifié par l'ordre de sollicitation des communes concernées et présentation des justificatifs et dossiers complets).

Mise en œuvre du Programme opérationnel 2019 - Conventions SCP

A l'unanimité les membres du Bureau approuvent les opérations suivantes et la signature des conventions correspondantes avec les maitres d'ouvrage et la SCP :

Maitre d'ouvrage	Coût total du projet	Participation SCP
Syndicat Mixte du Val d'Allos	158 605 €	20 936 € (33% de l'autofinancement résiduel)
Moissac-Bellevue	501 250 €	61 369 € (50% de l'autofinancement résiduel)
La Palud sur Verdon	116 612 €	7 920 € (33% de l'autofinancement résiduel)
Majastres	47 400 €	9 480€ € (50% de l'autofinancement résiduel)

6. Avis sur le PLU d'Aiguines : Point ajourné à la demande du Monsieur le maire d'Aiguines en début de séance.

7. Programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » - Phase 3 / Certificats d'économie d'énergie) - Usage du « pot commun »

La phase 3 du programme TEPCV, menée en partenariat avec la CCAPV, est arrivée à son terme fin 2018.

Pour rappel la vente des CEE dédiés aux travaux de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités (bâti, éclairage public) auprès de l'opérateur « Primes énergie » a dégagé une marge financière permettant la création d'un fonds territorial de soutien à la transition énergétique et écologique, à hauteur d'environ 285 000 €.

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la répartition du « pot commun » tel que suit :

Secteur	Contribution financière pour les maîtres d'ouvrages (Versée directement aux porteurs de projets)	Contribution financière pour le TEPCV (« pot commun »)
Total CCAPV	106 007,18	42 584,08
Total PNRV	161 127,68	64 726,51
Total communes de recoupement entre les 2 territoires	132 343,93	53 163,80 (soit 26 581,90 € par partie)
Total	399 478,79	160 474,39

8. Renouvellement de la convention de partenariat avec Vélo Loisir Provence – Développement du tourisme à vélo

A l'issue de la présentation du bilan d'activités 2016-2018 et de la nouvelle convention 2019-2021, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Vélo loisir Provence au titre de l'année 2019 et représentant un coût de 7000 €.

9. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance (AUPA)

Les membres du Bureau, à l'unanimité décident d'adhérer à l'AUPA pour bénéficier d'un certain nombre de leurs compétences ou expertises et approuvent la convention triennale définissant le partenariat entre le Parc du Verdon et l'AUPA pour la période 2019-2021 et les annexes annuelles du programme de travail commun pour un montant annuel maximum de 12 000 € par an,

10. Conventions d'échanges de données cartographiques SIG

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature d'échanges de données cartographiques à titre gratuit, avec les sociétés ENGIE et QUADRAN pour la transmission de données SIG produites par le Parc, données cartographiques qui viendraient apporter une expertise complémentaire sur les enjeux de biodiversité, paysagers dans le cadre de projets d'implantation de centrales photovoltaïques au sol.

11. Convention pour l'aménagement des placettes d'alimentation des vautours percnoptères chez des agriculteurs

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature de conventions avec les agriculteurs qui accueilleront sur leurs terrains les placettes d'alimentation des vautours percnoptères.

12. Convention de mise à disposition de données sur la prédation sur les troupeaux domestiques par le loup

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature avec l'Etat d'une convention de mise à dispositions de données en ligne « géoloup » permettant de géolocaliser les attaques, de connaître le nombre de victimes, et l'éleveur concerné.

13. Convention « haies » plantation 2018

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature de conventions avec les 5 agriculteurs qui ont bénéficié de l'accompagnement technique et de l'enveloppe allouée par la Fondation l'Occitane, à hauteur de 10 % du prix des plants.

14. Convention SIT - Groupe pour la Préservation de la Faune Sud-Alpine (GPFSA)

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature d'une convention avec le « Groupe pour la Préservation de la Faune Sud-Alpine (GPFSA) » pour définir les conditions d'utilisation du SIT et la confidentialité des données déposées dans l'application « Circaètes » du SIT.

15. Amélioration de la connaissance des patrimoines du Verdon : soutien aux éditions

✚ Les atlas floristiques :

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le pré-achat de 25 exemplaires des atlas floristiques des Alpes de Haute Provence (porteur : Association Inflorahlp, en collaboration avec le CBNA) et du Var (porteur : association Inflovar, en collaboration avec le CBNMed) de manière à soutenir ces opérations d'amélioration de la connaissance.

✚ Histoire des gorges du Verdon de Jacques Cru (édité par Edisud et le Parc)

Les membres du Bureau à l'unanimité décident de contacter les éditions Paroles pour étudier les possibilités et le coût d'une éventuelle réédition. Ce point sera ensuite à nouveau présenté en Bureau.

16. Animation des sites Natura 2000 pour la période 2019-2022 - Modification des plans de financements

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la modification des plans de financements tels que suivent :

Site Gorges de Trévans (FR9301540) : 1/4 ETP (période du 01/04/2019 au 31/03/2022)

Coût total TTC : 82 110,80 € / Etat : 35 307,64€ / FEADER : 43 518,72 € / Autofinancement : 3284,44 €

Animation site des Basses Gorges du Verdon (FR9301615) : ¼ ETP (période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022)

Coût total TTC : 42 951,78 € / Etat : 17 610,23€ / FEADER : 22 764,44€ / Autofinancement : 2577,11 €

17. Actualisation de la redevance du logement de Félines : Point ajourné

18. Désignation d'un 2^{ème} représentant du Parc au GAL Leader

Les membres du bureau à l'unanimité désignent M. Jean-Pierre BAUX en tant que représentant du Parc du Verdon pour occuper un siège au comité de programmation du GAL.

19. Revalorisation du remboursement des frais de déplacements professionnels des agents et des élus du Parc

En application du décret 2019-139 du 26 février 2019, les membres du Bureau décident d'actualiser les montants des remboursements des frais de déplacement et de rembourser les kilomètres défacturés par le CNFPT.

20. Tarifs de vente des animations réalisées par le Parc dans le cadre du programme pédagogique de Valx

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la nouvelle tarification des animations pédagogiques sur le domaine de Valx menées par les agents afin d'harmoniser les tarifs du Parc à ceux des autres intervenants.

21. Action de valorisation artistique et éducative autour du programme de recherche - Modification du plan de financement

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le nouveau plan de financement tel que suit :

Coût total TTC : 30 000 € / Agence de l'eau : 15 000 € / CD 83 : 6 000 € / CD 04 : 3 000 € / Autofinancement : 6 000 €

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

à Moustiers Sainte Marie, le 24 avril 2019

Le Président,
Bernard CLAP

